



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'aire protégée Katanontanohnha' : un milieu naturel de 92 hectares qui s'ajoute au réseau protégé par Corridor appalachien

Saint-Étienne-de-Bolton, le jeudi 23 août 2018 – Corridor appalachien est heureux d'annoncer la protection de 92 hectares à Saint-Étienne-de-Bolton. Cette nouvelle aire protégée comporte de nombreux éléments d'intérêt écologique et porte à plus de 13 300 hectares le réseau d'aires protégées par Corridor appalachien et ses partenaires. « Nous sommes vraiment ravis d'annoncer l'acquisition de cette propriété. Il s'agit d'une pièce-clé dans notre stratégie de conservation qui vise à relier le massif des monts Sutton au mont Orford afin d'assurer la connectivité de grands massifs forestiers, des habitats critiques pour la biodiversité », a déclaré Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien. « Nous remercions chaleureusement les propriétaires précédents, M. Brisebois et M^{me} Surprenant, d'avoir collaboré avec nous pour protéger cette terre d'une grande valeur écologique » a-t-elle ajouté. De son côté, Michèle Turcotte, mairesse de Saint-Étienne-de-Bolton a souligné : « Je tiens à saluer chaleureusement tous les partenaires qui se sont unis pour protéger cette propriété de Saint-Étienne-de-Bolton. Il s'agit d'une initiative exceptionnelle et j'espère qu'elle aura un effet multiplicateur auprès d'autres citoyens pour protéger les milieux naturels ayant une grande valeur écologique sur l'ensemble de notre territoire. »

Une aire protégée en hommage aux peuples autochtones

L'aire protégée portera le nom Katanontanohnha', qui signifie « je garde la montagne » Kanien'keha:ka (en langue Mohawk). En choisissant ce nom, l'organisme souhaite rendre hommage aux premières nations dont nous avons tant à apprendre et qui ont depuis toujours ce grand souci de protéger la nature. « Cette terre revêt une grande importance pour nous. Dans la culture amérindienne, il existe un principe selon lequel il faut prévoir les conséquences qu'auront nos gestes pour les sept prochaines générations. En léguant cette terre à Corridor appalachien, nous nous inspirons de cette philosophie. Cette terre sera maintenant protégée à perpétuité : il s'agit d'un cadeau précieux pour les générations à venir », a déclaré M. Terry Brisebois, ancien propriétaire.

Une grande richesse écologique

Les ruisseaux de cette aire protégée offrent des habitats de choix pour les salamandres de ruisseaux. On y trouve de la salamandre à deux lignes, la salamandre pourpre et de la salamandre sombre du Nord, cette dernière étant susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces*

menacées ou vulnérables. La salamandre pourpre est aussi désignée menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada. La présence de la grenouille des marais, également susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, a été recensée sur la propriété, ainsi que plusieurs espèces de tortues. « Conservation de la nature Canada applaudit les efforts de l'organisme Corridor Appalachien pour préserver cet habitat et les nombreuses espèces qui en dépendent. Grâce au Programme de conservation des zones naturelles, CNC est heureuse de se joindre à Environnement et changement climatique Canada et à d'autres groupes partout au Canada pour la protection d'habitats importants », a déclaré Joël Bonin, vice-président associé à Conservation de la nature Canada (CNC) au Québec.

Pour sa part, l'honorable Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi, a déclaré : « Au nom de ma collègue, Catherine McKenna, je félicite Corridor appalachien et ses partenaires pour la conservation de 92 hectares d'habitat important à St-Étienne-de-Bolton. La protection des espèces en péril et la préservation de la biodiversité est primordiale pour les générations futures. Les actions d'aujourd'hui se concrétisent grâce à des heures de recherche et de négociations de la part de partenaires extraordinaires. Merci de nous rapprocher de la nature et de contribuer à la protection et la conservation d'habitats des espèces sauvages. Félicitations! ».

Corridor appalachien remercie les partenaires financiers : Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Programme de conservation des zones naturelles, projet Ensemble pour la nature du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, US Fish and Wildlife Service, Open Space Institute, la Fondation de la faune du Québec, la Fondation Echo et Sweetwater Trust.

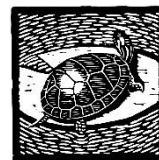
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Québec 



SWEET WATER TRUST



À propos

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation transfrontalière, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région, dans une perspective de développement durable. www.corridorappalachien.ca

Le Programme de conservation des zones naturelles du Gouvernement du Canada (PCZN) est un partenariat public-privé unique visant à accélérer la conservation des terres dans le sud du Canada. Conservation de la nature Canada (CNC) administre le programme. Par des contributions de contrepartie, CNC et ses partenaires bonifient les fonds fédéraux. Les habitats protégés dans le cadre du PCZN renforcent la protection des corridors naturels et des autres aires protégées.

Le projet Ensemble pour la nature (PEPN) est une subvention de 15 millions de dollars échelonnée sur trois ans accordée à CNC par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Il vise l'établissement de partenariats financiers et l'acquisition de connaissances scientifiques pour assurer la conservation et la protection de milieux naturels en terres privées au Québec d'ici le 31 mars 2020. Il tend ainsi à créer une solidarité à l'égard des aires protégées en incitant la collectivité québécoise à poser des gestes qui visent à préserver l'environnement.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Mylène Alarie
Coordonnatrice aux communications
Corridor appalachien
450 297-1145 poste 224
mylene.alarie@corridorappalachien.ca
www.corridorappalachien.ca